

Conférence du désarmement

28 août 2015
Français
Original : anglais

**Note verbale datée du 27 août 2015, adressée
au Secrétaire général de la Conférence du désarmement
par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence,
transmettant le texte du rapport des États-Unis d'Amérique
à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015,
soumis en application des mesures 5, 20 et 21
du Document final de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010¹**

La délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence, Michael Møller, et a l'honneur de transmettre au Secrétariat le texte du rapport des États-Unis d'Amérique à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, soumis en application des mesures 5, 20 et 21 du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. La délégation des États-Unis d'Amérique prie le Secrétariat de faire le nécessaire pour publier et distribuer ce rapport en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

¹ Publié le 1^{er} mai 2015 en tant que document de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, sous la cote NPT/CONF.2015/38.



Mesures 5, 20 et 21 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010*

Rapport présenté par les États-Unis d'Amérique

Comme indiqué dans le Plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les gouvernements des cinq États dotés d'armes nucléaires (« P5 ») s'emploient à mettre en œuvre la mesure n° 5 « Améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle » et à rendre compte au Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération de 2014 de l'application de ladite mesure et d'autres initiatives, dans un cadre commun, et ce, conformément aux mesures n°s 20 et 21. La mesure n° 21 dispose ce qui suit : « En tant que mesure de confiance, tous les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter dans les meilleurs délais un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation afin de fournir à titre volontaire des informations de référence, sans compromettre la sécurité nationale ». Le cadre utilisé par les États-Unis pour établir leurs rapports nationaux comprend des catégories thématiques communes dans lesquelles figurent les informations pertinentes et concerne chacun des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ils encouragent tous les États parties, conformément à la mesure n° 20, à établir des rapports similaires.

Le présent document constitue une mise à jour du rapport initial qui a été communiqué au Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération nucléaire de 2014, et porte notamment sur les actions engagées au cours de l'année écoulée en vue de la Conférence d'examen de 2015.

Partie I : Rapports sur les mesures nationales relatives au désarmement

i. Politiques de sécurité nucléaire, doctrine et activités liées aux armes nucléaires

Politique nucléaire

- L'objectif de la politique des États-Unis est de parvenir à la paix et à la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, dans le droit fil de leurs engagements au regard du Traité sur la non-prolifération. Ils entendent suivre une approche par étapes du désarmement nucléaire qui prenne appui sur des accords négociés et des activités de coopération, et qui permette de continuer à avancer pour en finir avec les dispositifs nucléaires du temps de la guerre froide.
- Les États-Unis ont procédé à une nouvelle révision de leur doctrine nucléaire en 2010; cette analyse expose leur stratégie en matière de réduction du nombre et du rôle des armes nucléaires dans leur dispositif de défense. La nouvelle stratégie fait clairement ressortir ce qui suit :

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

- Le rôle fondamental des armes nucléaires que détiennent les États-Unis reste de dissuader toute attaque nucléaire qui viserait ce pays, ses alliés et ses partenaires;
 - Les États-Unis n'envisageront de recours à des armes nucléaires que dans des conditions extrêmes, pour défendre leurs intérêts vitaux ou ceux de leurs alliés et partenaires;
 - Il est dans l'intérêt de tous les pays de prolonger indéfiniment la période de non-utilisation des armes nucléaires, déjà longue de près de soixante-dix ans;
 - La politique des États-Unis vise à conserver une force de dissuasion crédible avec le nombre le plus limité possible d'armements nucléaires, en fonction des nécessités actuelles et futures de sa sécurité;
 - Les programmes nucléaires doivent respecter les principes fondamentaux du droit des conflits armés, appliquer les principes de distinction et de proportionnalité, et ne pas cibler délibérément des populations et des biens à caractère civil;
 - Les États-Unis s'emploient à créer les conditions dans lesquelles ils pourraient envisager d'adopter en toute sécurité une politique selon laquelle la seule finalité des armes nucléaires américaines serait de dissuader une attaque nucléaire et continuent à renforcer leurs capacités conventionnelles et défenses antimissiles dans le cadre des efforts engagés à plus vaste échelle pour réduire le rôle des armes nucléaires.
- Soulignant les avantages qu'il y a, pour la sécurité, à adhérer au Traité sur la non-prolifération et à s'y conformer pleinement, les États-Unis ont renforcé leurs « garanties de sécurité négatives » en place de longue date en déclarant qu'ils n'auront pas recours aux armes nucléaires et ne menaceront pas de le faire contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.
 - Les États-Unis ont également indiqué très clairement qu'ils étaient prêts à fournir des garanties de sécurité négatives dans un cadre légal en soutenant les protocoles pertinents des cinq traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires.

Modifications apportées au dispositif de forces et d'alerte nucléaires

- La nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis, décrite dans le document intitulé « Révision de la doctrine nucléaire », mise sur des réductions significatives du dispositif nucléaire en place depuis la fin de la guerre froide et a pour but de limiter plus encore la possibilité d'un lancement accidentel en renforçant la sûreté et la sécurité de l'arsenal américain, tout en optimisant le temps de décision du Président en cas de crise.
- Parmi les mesures pratiques affectant le dispositif des forces nucléaires des États-Unis, il est notamment prévu de :
 - Reconfigurer tous les missiles balistiques intercontinentaux déployés, afin que chacun d'entre eux ne soit doté que d'une seule tête nucléaire (processus connu sous le nom de « démirvage », consistant à supprimer tous les corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidées, à l'exception d'un seul), **ce qui est chose faite depuis le 16 juin 2014**. Le fait de réduire ainsi la concentration d'ogives déployées contribuera à la stabilité en restreignant les incitations à lancer une première frappe nucléaire;

- Poursuivre la pratique de la « désignation d'objectif en haute mer » pour tous les missiles balistiques intercontinentaux qui sont déployés et tous les missiles balistiques lancés par sous-marins, de façon qu'en cas, hautement improbable, de lancement accidentel, le missile finisse sa course en haute mer;
- Poursuivre la pratique consistant à placer les bombardiers à capacité nucléaire et les aéronefs à double capacité en dehors du dispositif d'alerte à plein temps;
- Mettre en avant l'objectif consistant à optimiser la plage de temps dont dispose le Président en cas de crise, notamment en investissant davantage dans les systèmes de commandement et de contrôle;
- Confier au Ministère de la défense la mission d'étudier les moyens de réduire la place conférée aux capacités de lancement après attaque dans la planification nucléaire des États-Unis, en reconnaissant que la probabilité d'une attaque nucléaire lancée par surprise et susceptible de désarmer le pays est extrêmement faible.

Sûreté des armes nucléaires

- **Les États-Unis sont conscients que les systèmes d'armements nucléaires nécessitent une attention tout à fait particulière en raison de leur potentiel de destruction. Aussi, ont-ils pris une série de mesures pour veiller à la sécurité et à la sûreté des armes nucléaires et faire en sorte qu'elles restent sous contrôle positif – un concept auquel ils ont donné le nom de « sûreté nucléaire » et qui a été élevé au rang de priorité nationale absolue. Cela suppose d'importants efforts sur le plan scientifique et technique, qui devront tirer les leçons du passé et s'attacher à empêcher une explosion accidentelle ou involontaire, comme indiqué ci-après.**
 - **La conception des armes nucléaires américaines obéit à des critères de sécurité qui limitent au maximum la possibilité d'une explosion nucléaire due à un accident, une erreur ou un phénomène naturel. Ainsi, les éléments essentiels pour la mise à feu ont été isolés pour résister à toutes les formes d'énergie électrique, telles que la foudre ou les surtensions, et les charges sont à l'épreuve du feu.**
 - **Autre mesure de sécurité utilisée pour certaines armes nucléaires : elles utilisent des explosifs qui, au contraire des explosifs classiques, offrent un niveau d'insensibilité très élevé et sont de ce fait beaucoup moins sensibles aux chocs ou à la chaleur et très résistants aux explosions accidentelles.**
 - **Les armes nucléaires américaines font l'objet de mesures supplémentaires destinées à intégrer le concept de sécurité renforcée anti-explosion et veiller à ce que les éléments essentiels pour la sécurité réagissent de façon sûre et prévisible dans des conditions anormales.**
 - **Les conditions anormales désignent notamment celles qui peuvent survenir lors de situations accidentelles ou inhabituelles réalistes, telles qu'un accident d'avion, un coup de foudre, un incendie à bord d'un navire ou un tir de projectile, un tir de missile ou un tir à fragmentation.**
 - **Les États-Unis ont rendu publiques les prescriptions en matière de conception répondant aux normes de sécurité applicables dans**

différents contextes et situations (par exemple, les essais de largage et les normes de sécurité anti-incendie).

- Les dispositifs de « contrôle d'utilisation » conçus par les États-Unis permettent d'empêcher ou de retarder la mise à feu non autorisée d'une arme nucléaire grâce à des procédés électroniques et mécaniques, tels que les systèmes de verrouillage électronique des ogives, l'invalidation des commandes afin de rendre les têtes nucléaires inopérantes et les systèmes de protection active qui neutralisent les composants essentiels des ogives lorsqu'une tentative de sabotage est détectée.
- Des capteurs environnementaux équipent les armes nucléaires américaines; celles-ci sont par exemple dotées d'accéléromètres, qui sont intégrés dans le circuit d'armement et permettent de garantir la sécurité et le contrôle des armes. Ces dispositifs empêchent le déclenchement accidentel du circuit avant que l'arme ne soit lancée ou larguée et enregistrent les paramètres environnementaux propres à son type de vecteur.
- Le stock nucléaire est évalué chaque année afin de vérifier que les dispositifs et composants servant à la sécurité et au contrôle d'utilisation des armes répondent aux conditions requises et fonctionnent efficacement. Des normes de sécurité sont mises en place lors de toutes les phases du cycle de vie des armes nucléaires.

ii. Armes nucléaires, contrôle des armes nucléaires (notamment désarmement nucléaire) et vérification

Réduction des arsenaux nucléaires

- Les États-Unis poursuivent les efforts engagés depuis plus d'une décennie pour réduire progressivement et, au final, éliminer leurs armements nucléaires. Ils ont diminué leur arsenal nucléaire d'environ 85 % depuis le pic atteint du temps de la guerre froide, et d'environ 82 % depuis 1970, date de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- Une étape importante a été franchie lors de la signature du Traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau traité START); lorsque ce texte sera pleinement appliqué, en février 2018, il plafonnera à 1 550 le nombre d'ogives stratégiques déployées par les États-Unis et la Fédération de Russie, soit le niveau le plus faible depuis la fin des années 50.
 - Le 8 avril 2014, les États-Unis ont annoncé la composition future de leur force nucléaire, qui devra, d'ici à 2018, respecter les limites fixées par le Traité. La nouvelle structure des forces stratégiques exigera de procéder à des coupes dans les trois volets de la triade nucléaire des États-Unis. **Plus précisément, 50 missiles balistiques intercontinentaux seront retirés de leurs silos, quatre tubes de lancement seront mis hors d'état de lancer un missile balistique sur chacun des 14 sous-marins stratégiques lanceurs d'engins, et 30 bombardiers lourds B-52 seront convertis, de manière vérifiable, dans un rôle uniquement conventionnel.** L'objectif est de parvenir à un maximum de 1 550 têtes nucléaires déployées comme suit :
 - 400 missiles balistiques intercontinentaux;

- 240 missiles balistiques déployés sur 14 sous-marins stratégiques lanceurs d'engins;
- 60 bombardiers à capacité nucléaire.
- **Au 1^{er} mars 2015, le nombre d'ogives stratégiques déployées par les États-Unis dans le cadre du nouveau Traité START était de 1 597, sur 785 missiles balistiques intercontinentaux, sous-marins et bombardiers lourds.**
- Comme l'a déclaré le Président Obama à Berlin en 2013, les États-Unis sont prêts à négocier avec la Russie de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires, jusqu'à un tiers du nombre d'ogives stratégiques pouvant être déployées en application du nouveau traité START.
- Les États-Unis restent disposés à poursuivre les négociations avec la Russie pour parvenir à réduire les armements nucléaires de toutes catégories – tant stratégiques que non stratégiques, déployées et non déployées.
- Ces diverses initiatives ont permis aux États-Unis d'étendre leur leadership sur le contrôle des armes et le désarmement nucléaires, avec à la clef un nombre non négligeable de réussites majeures.
- L'adoption du *Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987* a abouti à l'élimination de tous les missiles à lanceur terrestre d'une portée maximale de 500 à 5 500 km que possédaient les États-Unis et l'Union soviétique, et à l'interdiction permanente, pour les Parties, de détenir, fabriquer ou tester en vol de tels missiles, et de détenir ou de fabriquer leurs lanceurs. Le Traité demeurera en vigueur indéfiniment.
 - En 1991, tous les missiles balistiques à lanceur terrestre et missiles de croisière sol-sol américains, soit un total de 846 missiles – 403 missiles balistiques à lanceur terrestre Pershing IA et IB et Pershing II et 443 missiles de croisière sol-sol Tomahawk – ont été détruits.
- Le *Traité de 1991 sur la réduction des armements stratégiques (START)*, qui représente l'accord le plus vaste et le plus complexe jamais négocié en matière de contrôle des armements, a limité à 6 000 le nombre d'ogives nucléaires stratégiques attribuées aux États-Unis et à la Fédération de Russie, pour un maximum de 1 600 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marins et bombardiers lourds déployés.
 - Conformément au traité START, les États-Unis ont, entre septembre 1990 et juillet 2009, réduit de 2 246 à 1 188 (-47 %) le nombre de lanceurs stratégiques déployés (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marins, lanceurs correspondants et bombardiers lourds), et ramené le nombre d'ogives nucléaires attribuées à ces lanceurs de 10 563 à 5 916 (-44 %).
- Aux termes du *Traité de 2002 sur la réduction des armements stratégiques offensifs (le Traité de Moscou)*, les États-Unis et la Russie verraient le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées à des fins opérationnelles qui leur sont attribuées être limité, à l'échéance 2012, à un maximum de 1 700 à 2 220.
 - Le nombre total d'ogives nucléaires stratégiques américaines déployées à des fins opérationnelles s'élevait à 1 944 en février 2011, date à laquelle le Traité a été remplacé par le nouveau Traité START.

- *Mesures nationales* : Outre les réductions d'armements résultant du Traité, les États-Unis ont procédé à des coupes spectaculaires dans leur arsenal nucléaire datant de la guerre froide, grâce notamment aux « initiatives nucléaires présidentielles » de 1991 et 1992 qui ont abouti à l'élimination de quelque 3 000 armes nucléaires et ont fait disparaître près de 90 % des armes nucléaires tactiques. Parmi ces mesures nationales figuraient :
- La destruction de la totalité des 450 silos pour missiles balistiques intercontinentaux Minuteman II et des 50 silos pour missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper, ainsi que de 50 silos pour missiles Minuteman III;
 - Le retrait de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins du service stratégique (nucléaire) et la réduction du nombre d'ogives sur chaque sous-marin encore déployé;
 - Le retrait de tous les bombardiers FB-111A, la destruction de tous les bombardiers lourds B-52G et la conversion de tous les bombardiers lourds B-1B dans un rôle exclusivement conventionnel;
 - Le retour sur le sol américain de toutes les armes nucléaires tactiques à lanceur terrestre ayant un rayon d'action inférieur à 300 miles (500 km);
 - La destruction de tous les obus d'artillerie nucléaire et ogives de missiles balistiques à courte portée américains;
 - Le retrait des armes nucléaires tactiques de tous les navires de combat;
 - La levée de l'état d'alerte aéroportée permanente de tous les appareils de commandement et de contrôle nucléaire; et
 - La mise au rebut des missiles de croisière avancés AGM-129 et des missiles d'attaque à courte portée AGM-69 (deux types de missiles air-sol).

Transparence de l'arsenal nucléaire des États-Unis

- Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2010, les États-Unis ont, pour la première fois, donné des informations sur leur arsenal nucléaire, détaillant les niveaux annuels de leurs stocks de 1962 à 2009 et le nombre total d'armes nucléaires démantelées entre 1994 et 2009.
- **À ce jour, l'arsenal nucléaire des États-Unis est à son plus bas niveau depuis 1956.**
- Les États-Unis ont mis hors service plusieurs milliers d'ogives nucléaires. qui ont été retirées de leur plateforme de lancement, ne sont plus opérationnelles et sont en voie de démantèlement.
- **Les États-Unis ont déclassifié et rendu publiques les informations relatives à leur arsenal nucléaire en 2010 et 2014.**
- **En 2015, les États-Unis ont à nouveau déclassifié les données relatives à leur stock d'armes nucléaires jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2014. Au 30 septembre 2014, ils possédaient au total 4 717 ogives nucléaires – total cumulé des ogives opérationnelles et inactives.**

- **En outre, 299 ogives supplémentaires ont été démantelées depuis le 30 septembre 2013, portant ainsi à 10 251 le nombre total d'ogives démantelées entre 1994 et 2014.**
- **En 2015, les États-Unis ont fait savoir qu'environ 2 500 ogives avaient été mises au rebut et attendaient d'être démantelées.**
- Ces mesures ont permis de réduire l'arsenal nucléaire américain d'environ 85 % depuis le pic atteint au plus fort de la guerre froide, et d'environ 82 % depuis 1970, date de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération.
- Depuis 1992, les États-Unis ont mis au rebut et démantelé 12 types d'ogives nucléaires, dont les plus récentes, à savoir les ogives W79, W62, W56 et B53.
- La dernière ogive W80-0 destinée au missile d'attaque terrestre Tomahawk équipant la Marine américaine a été mise hors service et démantelée.
- **En avril 2015, les États-Unis ont annoncé que le Président Obama solliciterait des crédits en vue d'accroître de 20 % le rythme de démantèlement des ogives nucléaires américaines mises au rebut.**
- La politique des États-Unis est de ne pas mettre au point de nouvelles armes nucléaires. Les programmes de prolongation de la durée de vie des ogives nucléaires restantes n'appuieront pas de nouvelles missions militaires, ni ne permettront d'acquérir de nouvelles capacités militaires.
 - **Les programmes de gestion de l'arsenal nucléaire, destinés à remplacer les infrastructures vieillissantes et prolonger la durée de vie des ogives existantes peuvent déboucher sur de nouvelles réductions des armes nucléaires tout en préservant une force de dissuasion crédible.**
 - **Ces mesures permettent de mieux planifier la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que les États-Unis ont signé et ont l'intention de ratifier.**
 - **Le but de la stratégie « 3+2 » est de fusionner les différents types d'armes nucléaires, pour les ramener de 12 à 5, en remplaçant notamment quatre variantes de la bombe à chute libre B61 par une seule (B61-12), autorisant ainsi le retrait de l'arsenal américain de la bombe B83, dernière arme de plus d'une mégatonne, et la division de moitié du nombre de bombes.**

Réductions des matières fissiles et consolidation des structures

- En plus des informations relatives à leur arsenal nucléaire, les États-Unis ont rendu public le volume total de leur stock de plutonium et d'uranium fortement enrichi produit par le programme d'armements à des fins militaires ou non militaires.
- En 2009, les États-Unis ont indiqué détenir un stock de plutonium de 95,4 tonnes. En 1994 et 2007, ils ont déclaré 61,5 tonnes de plutonium excédentaire et les ont retirées de leur stock de matières fissiles destinées à la production d'ogives nucléaires.
- Dans le cadre de l'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium, les États-Unis et la Russie sont convenus de détruire chacun 34 tonnes de plutonium de qualité militaire déclarées en excédent par rapport aux besoins de la défense. Les États-Unis restent attachés au rôle de l'Agence internationale pour l'énergie atomique en matière de vérification des

programmes d'élimination engagés par les deux parties en application de l'accord précité.

- **La mise en œuvre de l'Accord américano-russe relatif aux réacteurs de production de plutonium se poursuit. Aux termes de cet accord, tout le plutonium de qualité militaire produit depuis 1995 par ces réacteurs, désormais à l'arrêt, est exclu des programmes militaires et les réacteurs sont placés sous surveillance bilatérale.**
- En 2004, les États-Unis disposaient de 686,6 tonnes d'uranium fortement enrichi. En 1994 et 2005, ils ont indiqué que 374 tonnes de cet uranium seraient retirées du stock de matières fissiles destinées à la production d'ogives nucléaires.
 - À ce jour, les États-Unis ont transformé plus de **146 tonnes** de ce stock d'uranium fortement enrichi, quantité suffisante pour produire plus de **5 800 armes nucléaires**. Le volume total d'uranium fortement enrichi ainsi appauvri va continuer à augmenter, à mesure que les efforts actuels en matière d'appauvrissement de l'uranium destiné à d'autres équipements progressent. **L'appauvrissement de l'uranium a pour effet d'empêcher qu'il puisse être utilisé comme matière fissile dans des ogives nucléaires.**
 - Dans le cadre de l'Accord de soumission volontaire, 17,4 tonnes de cet uranium fortement enrichi ont été transformées en uranium faiblement enrichi dans des structures auxquelles peuvent s'appliquer les garanties de l'AIEA, pour être utilisées par la réserve américaine garantie de combustible, une initiative américaine qui, sur le principe appelant à « transformer les épées en charrues », assure la fourniture d'uranium faiblement enrichi à des partenaires des États-Unis en rupture d'approvisionnement.
 - Au total, **les États-Unis ont transformé plus de 50 tonnes d'excédent d'uranium fortement enrichi en uranium faiblement enrichi sous le contrôle de l'AIEA**. Le coût de ces contrôles a été entièrement pris en charge par les États-Unis.
 - Jusqu'à 160 tonnes d'excédent d'uranium fortement enrichi seront utilisées pour les systèmes de propulsion des navires militaires, ce qui retardera de plusieurs décennies la nécessité de produire de l'uranium fortement enrichi ou de construire une nouvelle usine d'enrichissement de l'uranium.
- Dans le cadre des avancées majeures obtenues en matière de non-prolifération nucléaire dans la période de l'après-guerre froide, les États-Unis et la Russie ont atteint les principaux objectifs de l'Accord d'achat d'uranium fortement enrichi conclu entre ces deux pays en 1993, à savoir la non-prolifération, les utilisations pacifiques et le désarmement nucléaires. Conformément à cet accord historique, 500 tonnes d'uranium hautement enrichi russe d'origine militaire ont été transformées en uranium faiblement enrichi et envoyées aux États-Unis où il a été utilisé à des fins pacifiques comme combustible dans des réacteurs nucléaires américains.
 - Cet accord a permis de transformer une quantité d'uranium russe fortement enrichi d'origine militaire, équivalant à environ 20 000 ogives nucléaires, en uranium faiblement enrichi qui a servi à produire la moitié de l'énergie nucléaire générée chaque année aux États-Unis entre 2003 et 2013. **Près de 10 % de l'électricité produite aux États-Unis durant**

cette période de dix ans a été obtenue directement à partir du combustible nucléaire issu de l'élimination d'anciennes ogives nucléaires soviétiques.

- **La quantité de matières nucléaires transformées dans le cadre de l'Accord d'achat d'uranium fortement enrichi a représenté l'équivalent d'environ trois ogives nucléaires par jour au cours des deux dernières décennies.**
- Durant les vingt années d'application de l'Accord précité, les deux pays ont exercé sur leurs installations nucléaires respectives une surveillance destinée à assurer une transparence mutuelle, l'objectif étant de veiller à ce que, d'un côté, l'uranium fortement enrichi traité en Russie soit d'origine militaire et, de l'autre, que l'uranium faiblement enrichi qui était produit soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques aux États-Unis.
- Parallèlement à la réduction de leur stock d'armements nucléaires, les États-Unis ont rationalisé les installations nécessaires à sa conservation. Les infrastructures nucléaires actuelles sont moins nombreuses et sont destinées à faciliter non seulement la gestion basée sur des données scientifiques du stock d'armement nucléaire américain, qui date de plusieurs années, mais également la capacité des États-Unis à lutter contre la prolifération, le terrorisme et d'autres menaces de niveau mondial.
- En 1980, les infrastructures nucléaires étaient composées de 14 sites. Aujourd'hui, il en reste 8, qui fonctionnent avec des effectifs équivalant au tiers environ de ceux en poste à la fin de la guerre froide.
- **La superficie des infrastructures a diminué de près de moitié : elle est passée de quelque 10 600 kilomètres carrés, maximum atteint au début des années 80, à 5 600 kilomètres carrés aujourd'hui.**
- Parmi les principales mesures prises pour réduire les infrastructures, on note :
 - La cessation, en 1987, de la fabrication de plutonium destiné à des armes nucléaires et la fermeture de tous les réacteurs de production de plutonium de la centrale de Hanford, à Richland, dans l'État de Washington, et de Savannah River à Aiken, en Caroline du Sud;
 - La fermeture et le démantèlement des usines de retraitement nucléaire de la centrale d'Hanford;
 - La cessation, en 1964, de la production d'uranium fortement enrichi à des fins d'armement nucléaire et la fermeture de l'usine d'enrichissement K-25 à Oak Ridge, dans le Tennessee;
 - La conversion des usines d'enrichissement de Portsmouth, dans l'Ohio, et de Paducah, dans le Kentucky, qui ne produisent plus que du combustible nucléaire à des fins civiles;
 - La fermeture et le démantèlement du Feed Materials Production Center à Fernald, dans l'Ohio, de l'usine de fabrication de charges nucléaires au plutonium de Rocky Flats, dans le Colorado, et des centrales Mound et Pinellas, qui fabriquaient des composants d'armes nucléaires à Miamisburg, dans l'Ohio, et à Pinellas, en Floride;
 - Le retrait de quantités de matières nucléaires spéciales de catégorie I et II suffisantes pour construire des dispositifs nucléaires des laboratoires nationaux de Sandia, du laboratoire national Lawrence Livermore et des

secteurs techniques 3 et 18 du laboratoire national de Los Alamos; du matériel de catégorie I et II a été regroupé dans le complexe TA-55 de Los Alamos;

- Le regroupement du stock d'uranium fortement enrichi dans la nouvelle installation à uranium hautement enrichi du complexe Y-12 à Oak Ridge, dans le Tennessee;
- Le regroupement du plutonium non contenu dans des charges dans la structure dédiée au stockage des matières de la zone K du complexe de Savannah River.
- Les États-Unis n'ont pas réalisé d'essai explosif nucléaire depuis 1992. L'ancien site d'essais nucléaires du Nevada, rebaptisé « Site de sécurité nationale du Nevada », est aujourd'hui chargé d'une vaste mission, qui comprend notamment la gestion du stock nucléaire, mais également l'appui de tout un éventail d'activités consacrées à la recherche et au développement de technologies permettant d'atteindre les objectifs de non-prolifération.
- Tournée vers l'avenir, la nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis anticipe l'abandon progressif du stockage de grandes quantités d'ogives nucléaires non déployées au profit d'infrastructures plus efficaces dans la durée. Les États-Unis investissent dans des infrastructures physiques plus modernes qui autoriseront de nouvelles réductions des forces nucléaires.

Contrôle multilatéral des armements nucléaires

- Les États-Unis réaffirment leur volonté de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, également connu sous le nom de Traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.
- Comme mesure temporaire, les États-Unis ont participé activement au Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies appelé à formuler des recommandations sur les aspects qui pourraient contribuer à l'adoption d'un tel Traité. Ils espèrent qu'au cours des deux ans de son mandat, ce groupe, qui s'est réuni pour la première fois à Genève en mars 2014, réussira à motiver et à relancer les travaux sur le Traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et à faire progresser les choses au sein de la Conférence sur le désarmement.
- Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires présente un intérêt pour tous les pays en termes de sécurité, et les États-Unis restent déterminés à le ratifier et à le faire entrer en vigueur.
- Les États-Unis apportent la contribution annuelle la plus importante à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à savoir 22 % de son budget annuel. Grâce à l'aide fournie par les États-Unis, **quelque 281 stations et laboratoires de radionucléides étaient certifiés par le système de surveillance international au 31 décembre 2014, soit 83 % du réseau.**
- Les États-Unis participent à l'organisation du volet du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires consacré aux inspections sur place. Grâce à une importante contribution volontaire en nature en termes d'équipement, de savoir-faire et de recherche, les États-Unis **ont joué un rôle majeur en soutenant** le plus grand exercice intégré d'inspections sur le terrain jamais réalisé, qui a eu lieu en Jordanie en décembre 2014.

- Courant 2015, les États-Unis vont organiser, avec les autres pays du P5, plusieurs réunions d'experts techniques afin de déterminer les domaines dans lesquels les cinq pays pourront collaborer sur les questions relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Vérification, y compris la recherche et le développement

- Une vérification efficace est un élément indispensable pour la non-prolifération, le contrôle des armements et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Des méthodes et techniques de vérification capables de déceler les infractions aux obligations et de s'assurer de leur respect doivent être mises en place à mesure que les États progressent sur la voie du désarmement nucléaire.
- La transparence contribue, par le partage des informations et les mesures de confiance, à la stabilité et à la sécurité en renforçant la prévisibilité et en instaurant la confiance.
- Le régime de vérification prévu par le nouveau Traité START améliore la stabilité et la prévisibilité des relations entre les deux plus grandes puissances nucléaires mondiales. Les dispositions, strictes et détaillées, du Traité relatives à la vérification favorisent la confiance mutuelle quant au respect des obligations par les deux parties. Les informations fiables et actualisées que se partagent les États-Unis et la Russie sur leurs forces nucléaires respectives diminuent les risques de malentendus ou d'erreurs d'interprétation. Le régime de vérification mis en place par le Traité prévoit ce qui suit :
 - Chaque année, chacune des parties est en droit de réaliser, moyennant un préavis de courte durée, 18 inspections *in situ* visant les missiles balistiques intercontinentaux, les missiles balistiques lancés par sous-marins et les bombardiers lourds, plus poussées que celles réalisées dans le cadre du précédent Traité START, qui permettent à chaque partie de confirmer le nombre réel d'ogives nucléaires déployées sur des missiles balistiques intercontinentaux ou sur des missiles balistiques lancés par sous-marins, ainsi que la quantité d'armements nucléaires installés sur les bombardiers lourds;
 - **Des présentations et démonstrations supplémentaires de certains matériels et équipements visés par le Traité;**
 - Des moyens techniques nationaux pour améliorer l'efficacité des vérifications;
 - Un vaste système de notification afin d'informer l'autre partie des changements survenus dans la base de données du Traité, tels que des déplacements, des essais en vol ou le déploiement de matériels et équipements visés dans le Traité. Depuis avril 2015, les États-Unis et la Russie ont échangé plus de **8 300** de ces notifications par le biais de leurs centres de réduction des risques nucléaires respectifs, installés à Washington et à Moscou.
- À ce jour, plus de **150** inspections *in situ* ont été réalisées par les États-Unis et la Russie dans le cadre du nouveau Traité START. Les inspections sur place et autres mesures de vérification prévues par le Traité permettent à chaque partie de préserver la confiance à l'égard de la fiabilité des données échangées par les deux pays.
- Tournés vers l'avenir, et conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération nucléaire, les États-Unis soutiennent

diverses activités de recherche et de développement visant à élargir l'action menée en matière de techniques de vérification requises pour les futurs accords. Ils investissent chaque année plusieurs millions de dollars pour faire progresser ces outils.

- **Les États-Unis ont lancé une nouvelle initiative – le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire – qui entend rassembler les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas pour relever les défis que posera à l'avenir la vérification du désarmement nucléaire. Une réunion de lancement a eu lieu à Washington, les 19 et 20 mars, à laquelle ont participé des représentants de 28 États, de l'Union européenne et du Saint-Siège.**
- **Ce partenariat a pour objectif d'examiner et, au besoin, de concevoir des approches permettant de faire face aux problèmes de surveillance et de vérification tout au long de la durée de vie des armes nucléaires, notamment ceux qui ont trait à la fabrication et au contrôle du matériel ainsi qu'à la production, au déploiement, au stockage, au démantèlement et à la destruction d'ogives nucléaires. Il s'appuiera sur les enseignements tirés d'initiatives telles que le Programme de coopération technique des États-Unis et du Royaume-Uni et l'Initiative lancée par la Norvège et le Royaume-Uni. Le Gouvernement américain collaborera avec l'Initiative relative à la menace nucléaire par le biais d'un partenariat officiel public-privé.**
- **Depuis 2000, les États-Unis et le Royaume-Uni participent à un vaste programme de coopération dans le cadre de l'Accord de défense mutuelle de 1958 afin de mettre au point et d'évaluer les méthodes et techniques nécessaires pour surveiller les futures initiatives de réduction d'armes nucléaires. Ces travaux consistent notamment à :**
 - **Évaluer les procédures d'accès réglementé aux installations nucléaires;**
 - **Mettre au point des procédures permettant de confirmer les caractéristiques des armements nucléaires déclarés;**
 - **Examiner la traçabilité des armes nucléaires et de leurs composants;**
 - **Évaluer le stock d'armes, de composants et de matériaux nucléaires soumis à contrôle;**
 - **Définir des procédures d'authentification du matériel d'inspection;**
 - **Tester différentes techniques en milieu opérationnel.**
- Les initiatives engagées par les États-Unis en matière de recherche ont permis, grâce à la collaboration avec le Royaume-Uni et d'autres partenaires, de mettre au point des moyens d'action susceptibles de répondre aux défis techniques majeurs, tels que le contrôle des ogives nucléaires, notamment celles qui sont stockées et non déployées, ainsi que des techniques permettant de distinguer les différents types d'ogives.
 - Les États-Unis mènent une campagne de modélisation et de mesure des ogives nucléaires afin d'obtenir un modèle type d'ogive et de ses composants nucléaires. Les données ainsi obtenues viendront appuyer l'évaluation des informations sensibles qui pourraient être obtenues grâce aux activités de vérification qui seront réalisées en vertu du Traité; elles permettront également de mieux orienter les travaux de recherche et de développement menés dans le domaine de la détection des radiations et de la protection des informations.

- Les États-Unis réalisent, sur le Site de sécurité nationale du Nevada, des démonstrations et évaluations sur le terrain des capacités en termes de surveillance du cycle de vie intégral des ogives nucléaires, et notamment des méthodes de contrôle de leur stockage et transport. Des techniques sont mises au point et évaluées afin de donner aux parties qui souhaitent effectuer un contrôle des garanties que les ogives nucléaires sont bien comptabilisées et font l'objet d'un suivi durant toute leur vie, y compris pendant la longue période de stockage et durant leur démantèlement.
- **Dans le cadre d'une vaste initiative menée avec les laboratoires du Ministère de l'énergie qui se poursuivra jusqu'en 2018, les États-Unis vont se pencher sur les procédures et techniques requises pour le démantèlement sous contrôle des armes nucléaires en s'appuyant sur les résultats tirés d'un projet triennal consacré à la traçabilité, projet qui a débouché, en janvier 2014, sur des expériences pilotes, à savoir :**
 - **La définition d'un environnement représentatif pour tester et évaluer les dispositifs technologiques de surveillance issus des activités de recherche et développement, suivie d'une série d'évaluations techniques;**
 - **La mise au point de technologies facilitant la traçabilité des ogives, en déterminant notamment la faisabilité potentielle d'un système de décomptage en temps réel des éléments soumis à inspection, grâce à des étiquettes d'identification par radiofréquence, suivie de tests portant sur leur utilisation potentielle lors d'une simulation de contrôle.**
- Les États-Unis mènent également des activités de recherche et développement dont le but est d'améliorer les traités, actuels ou futurs, relatifs au contrôle des armements. Ils s'intéressent notamment :
 - Aux technologies destinées à appuyer la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui suppose notamment des expériences et projets pilotes sur le terrain afin de mieux appréhender les caractéristiques (signature) des incidents nucléaires souterrains sismiques;
 - Aux activités visant à évaluer l'efficacité et le degré d'intrusion des technologies, ainsi qu'à optimiser l'observation visuelle, la détection sismique et acoustique, l'imagerie multispectrale, ou encore le transport et la mesure des radionucléides; et
 - À l'élaboration d'outils de surveillance pour contrôler certaines installations de production de matières fissiles et réaliser d'éventuelles inspections de sites sensibles aux États-Unis.

iii. Mesures de transparence et de renforcement de la confiance

- **En mars 2015, les États-Unis ont accueilli dans les laboratoires nationaux de Los Alamos et Sandia des représentants de 11 États parties au Traité sur la non-prolifération non dotés d'armes nucléaires, ainsi que des membres du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Des exposés, des visites et des échanges de vues sur les activités de contrôle et de gestion du stock nucléaire américain ont notamment eu lieu, ainsi que des discussions sur le rôle joué par les laboratoires pour soutenir l'action du Président en matière de maîtrise et de non-prolifération des armements.**

Processus des conférences du P5

- Les États-Unis entendent inviter leurs partenaires du P5 à réaliser des avancées sur tous les aspects du Traité sur la non-prolifération. Les activités que mènent les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sont indispensables pour jeter les bases de futurs accords qui pourraient impliquer d'autres parties que les États-Unis et la Russie.
- Ces cinq pays ont instauré un dialogue régulier et inédit sur les questions relatives aux armements nucléaires. Le Royaume-Uni a accueilli la sixième Conférence du P5 à Londres en février 2015, après celles de Londres en 2009, Paris en 2011, Washington en 2012, Genève en 2013 (sous la présidence de la Russie) et Beijing en 2014. Chaque conférence s'est appuyée sur le succès de la précédente et sur un volume croissant de travaux intersessions.
- Lors de ces conférences, le P5 a eu un échange de vues sur la doctrine nucléaire, la stabilité stratégique et la sécurité internationale du point de vue de chacun des pays concernés afin de les amener à mieux se comprendre et à renforcer la confiance stratégique.
- **Les États-Unis et la Fédération de Russie ont exposé aux autres États membres du P5 leur expérience en matière de vérification de la maîtrise des armements nucléaires et de notification pour faire mieux connaître les dispositions pratiques susceptibles de favoriser l'irréversibilité, la transparence et la vérifiabilité du processus de désarmement.**
- Les États-Unis ont participé au Groupe de travail du P5 sur le « Glossaire des principaux termes nucléaires », présidé par la Chine. **Une première édition du glossaire sera présentée à la Conférence d'examen du Traité de 2015. Lors de la Conférence de Londres du P5, en février 2015, les cinq États ont signifié leur intention de revoir et mettre à jour ce glossaire par la suite.** Cette initiative contribue grandement aux objectifs du Traité en améliorant la compréhension mutuelle des concepts clés de contrôle des armes et de non-prolifération, et peut aider à jeter les bases de négociations nucléaires ultérieures impliquant les cinq pays.
- **Les experts américains collaborent avec leurs homologues du P5 pour revoir leur coopération afin d'améliorer et de préserver le régime de vérification prévu par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et pour déterminer comment mettre à profit l'expérience particulière des États-Unis pour renforcer plus encore le régime de contrôle dudit traité.**
- **Les États-Unis ont organisé un atelier lié au Traité précité auquel ont participé tous les membres du P5, atelier consacré aux objectifs de qualité des données concernant le matériel utilisé pour les inspections *in situ*.**
- **En février 2015, le P5 a publié une déclaration encourageant les États à s'efforcer de limiter au maximum l'impact des rejets de xénon dans l'environnement issus de la production d'isotopes médicaux sur le système de surveillance international du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.**
- En 2013, les États-Unis ont accueilli la France et le Royaume-Uni pour une visite, placée sous le signe de la transparence, du Site de sécurité nationale du Nevada (l'ancien site d'essais nucléaires). Les États-Unis et le Royaume-Uni ont également informé leurs partenaires du P5 de leur coopération en matière d'élaboration de procédures et technologies de vérification.

- L'engagement du P5 est un investissement à long terme pour renforcer le Traité sur la non-prolifération, nouer des relations de confiance et ancrer plus solidement les efforts nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. **Les États-Unis continueront d'œuvrer pour accroître l'engagement du P5, notamment en ce qui concerne les activités de vérification, en s'appuyant sur les expériences passées et sur la nécessité de s'attaquer aux grands problèmes que posera le contrôle des futurs accords.**

Autres mesures et accords destinés à instaurer un climat de confiance

- Le *Système de communication directe sécurisé*, également appelé « téléphone rouge », est une ligne de communication sécurisée destinée à être utilisée, dans les situations urgentes et moins urgentes, par les plus hautes autorités des États-Unis et de la Russie (depuis 1963) et de la Chine (depuis 1998). Chaque gouvernement s'est doté de ce système pour faire en sorte que les dirigeants soient prêts à gérer les crises de tous ordres en matière de sécurité nationale auxquelles il faut faire face sur le plan international.
- **Le Centre américain de réduction des risques nucléaires, situé au sein du Département d'État, transmet au Gouvernement américain, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, des communications directes, de gouvernement à gouvernement, sur les quatorze traités, accords et mécanismes internationaux relatifs aux armes nucléaires et conventionnelles et aux questions liées à l'Internet, et ce, avec les quatre États dotés de l'arme nucléaire qui ont succédé à l'Union soviétique, avec plus de 50 États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le Centre traite chaque année près de 14 000 notifications, traduites en cinq langues, d'autres pays et langues pouvant être ajoutés au besoin.**
- *L'Accord sur les accidents nucléaires* (Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire) et *l'Accord sur les mesures visant à améliorer la communication directe entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques* (et son annexe, texte complétant et modifiant le Mémorandum d'accord du 20 juin 1963 et son annexe) ont été signés et ont pris effet en 1971; ils prévoient notamment certaines notifications immédiates ou préalables et entendent faciliter les communications urgentes via le « téléphone rouge ».
- *L'Accord sur la notification de tous les lancements de missiles balistiques* (Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les notifications des lancements de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marins) a été signé en 1988. Aux termes de cet accord, les États-Unis et la Russie se sont engagés à notifier, au moins vingt-quatre heures à l'avance, la date, la zone de lancement et le lieu d'impact de tout tir d'un missile balistique intercontinental ou d'un missile balistique lancé par sous-marin. Les notifications des tirs effectués en application du nouveau Traité START sont faites conformément à l'accord précité.
- *Le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques* (Code de La Haye) a été adopté lors d'une conférence qui a réuni 93 pays à La Haye, en novembre 2002. En application des dispositions du

Code relatives aux mesures volontaires de transparence et de confiance, les États-Unis se sont politiquement engagés à notifier au préalable leurs tirs de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux (le Centre de réduction des risques nucléaires apporte son concours à ce processus), et à présenter, chaque année, une déclaration concernant leur politique spatiale et leur politique en matière de missiles balistiques.

- En janvier 1994, dans la *Déclaration sur le dépointage mutuel des armes nucléaires*, les Présidents des États-Unis et de la Russie ont annoncé qu'ils s'engageaient à faire en sorte que, au mois de mai 1994 au plus tard, plus aucun missile balistique intercontinental ou missile balistique lancé par sous-marin ne soit pointé vers leurs pays respectifs. Dans le cas, hautement improbable, d'un lancement accidentel d'un missile américain, celui-ci finirait sa course en haute mer.

iv. Autres questions connexes

Exemples de ressources consacrées à la mise en œuvre des traités relatifs au désarmement, aux inspections et au démantèlement

- Les États-Unis sont attentifs au respect des engagements qu'ils ont pris au titre des nombreux accords et arrangements relatifs au désarmement et au contrôle des armements qu'ils mettent en œuvre, et consacrent des ressources considérables à cet effet.
- Ils se sont engagés à financer le démantèlement des armements nucléaires : toutes les armes nucléaires retirées avant 2009 devraient ainsi être démantelées au plus tard à la fin de l'exercice budgétaire 2022. **L'exécution de ce plan a pris, à l'heure qu'il est, 10 % d'avance sur le calendrier prévu. En avril 2015, les États-Unis ont annoncé que le Président Obama demanderait des fonds pour accroître de 20 % le rythme de démantèlement des ogives nucléaires américaines mises au rebut.** Ces cinq dernières années, ils ont consacré plus de 225 millions de dollars au démantèlement des armements nucléaires.
- Pour que la structure de la force nucléaire déployée respecte les seuils fixés par le nouveau Traité START d'ici à 2018, il devrait en coûter quelque 300 millions de dollars, répartis sur les exercices budgétaires 2014 à 2018.
 - **Au cours de l'année civile 2014, les États-Unis ont, dans le cadre du nouveau Traité START, détruit 52 silos pour missiles balistiques intercontinentaux Minuteman III et un silo pour missile Peacekeeper, en plus des 103 silos déjà éliminés. Ces opérations ont, à elles seules, coûté environ 20 millions de dollars. Les États-Unis ont également accueilli 18 visites d'inspection.**
 - Les États-Unis ont en outre poursuivi le processus de conversion destiné à rendre inopérants certains lanceurs de missiles balistiques installés sur des sous-marins américains. **Ces opérations ont coûté plus de 50 millions de dollars en 2014.**
- **En 2014, les forces aériennes américaines ont consacré 147,7 millions de dollars aux activités visant à s'assurer du respect, par les pays étrangers, des traités de maîtrise et de non-prolifération des armes nucléaires.**
- **Depuis 2000, les États-Unis ont financé à hauteur de quelque 40 millions de dollars des travaux de coopération avec le Royaume-Uni visant à évaluer les méthodes et techniques nécessaires pour vérifier les futures**

réductions d'armes nucléaires; le Royaume-Uni a apporté une contribution d'un montant équivalent.

- **Depuis 2011, les États-Unis ont déboursé 60 millions de dollars pour des activités menées par l'Administration nationale de la sécurité nucléaire, en coopération avec les laboratoires nationaux, dont le but est de passer en revue les procédures et techniques nécessaires au contrôle du démantèlement des armes nucléaires.**
- Les États-Unis continuent d'investir des sommes considérables dans la recherche et le développement pour promouvoir les futurs accords et normes en matière de maîtrise des armements nucléaires. **En 2014, l'Administration nationale de la sécurité nucléaire et l'Agence de défense pour la réduction des menaces ont alloué plus de 191 millions de dollars à des activités de recherche, de développement, d'essai et d'évaluation de techniques devant servir à la maîtrise des armements nucléaires et à la vérification de leur non-prolifération.**
- **Entre 2010 et 2015, les États-Unis ont consacré 380 millions de dollars à la sécurité de leurs armes nucléaires.**
- Les États-Unis apportent la contribution annuelle la plus importante à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à savoir 22 % de son budget annuel.
 - De 1996 à **2014**, les États-Unis ont versé plus de **377 millions** de dollars dans le cadre de leur contribution annuelle.
 - Depuis 2011, ils ont octroyé au Secrétariat technique provisoire plus de 23 millions de dollars sous la forme de contributions en nature pour financer des projets visant à accélérer la mise au point du régime de vérification et à en améliorer les capacités.
 - Les États-Unis ont contribué à hauteur de 25,5 millions de dollars à la reconstruction de la station hydroacoustique du système de surveillance international des îles Crozet.
- **En 2014, les États-Unis ont doté l'Administration nationale de la sécurité nucléaire d'un budget de 567 millions de dollars pour garantir la sûreté et la sécurité des stocks et pour traiter et éliminer les matières fissiles excédentaires, y compris la construction d'installations à cet effet.**

Partie II : Présentation de rapports sur les mesures nationales de non-prolifération

i. Garanties

- En 2009, les États-Unis ont lancé un vaste programme axé sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Les priorités de ce programme sont le désarmement nucléaire et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, mais il comprend aussi des mesures visant à renforcer les garanties prévues dans le cadre du Traité sur la non-prolifération et celles offertes par l'AIEA, mesures qui serviront de base à la coopération dans la lutte contre le terrorisme nucléaire, aussi bien aux États-Unis que dans d'autres pays.
- **En 2008, l'Administration nationale de la sécurité nucléaire du Ministère de l'énergie a mis en place l'Initiative sur les garanties de la prochaine génération afin de définir les politiques, concepts, techniques, compétences et infrastructures nécessaires pour renforcer et pérenniser le**

système international de garanties et faire face aux nouveaux défis qu'il va falloir relever en la matière. L'Initiative cherche avant tout à redynamiser les capacités américaines pour soutenir les garanties internationales, et entend servir de catalyseur pour amener la communauté internationale à unir plus largement ses efforts pour défendre ces garanties. En 2015, le budget alloué à l'Initiative en question est de l'ordre de 50 millions de dollars.

Garanties américaines

- **Avant l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'Accord de soumission volontaire, les États-Unis ont montré la voie, dans les années 60, aux inspections *in situ* opérées par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans certaines installations nucléaires.**
- Les États-Unis ont mis en application un accord de garanties (également appelé « Accord de soumission volontaire ») en 1980 et son Protocole additionnel en 2009. Ces textes contiennent des dispositions types relatives à la mise en œuvre de garanties et témoignent de la volonté américaine d'accepter les garanties applicables aux activités nucléaires civiles.
 - Les États-Unis ont sélectionné près de 300 installations nucléaires civiles susceptibles d'être soumises aux garanties de l'AIEA, y compris leurs réacteurs nucléaires, leurs réacteurs de recherche, les usines de production de combustible commercial, d'enrichissement de l'uranium et autres infrastructures. La liste des installations nucléaires américaines qui peuvent faire l'objet d'une inspection de l'AIEA est régulièrement mise à jour et communiquée à l'Agence.
 - En outre, les États-Unis ont donné aux inspecteurs de l'AIEA accès à trois usines de production de combustible et à une usine d'enrichissement d'uranium pour leur permettre de vérifier les informations déclarées quant à la conception des installations (et aux modifications qui ont pu y être apportées) dans le cadre du Protocole d'établissement de rapport de l'Accord de soumission volontaire.
- Les États-Unis ont accueilli plus de **800 visites d'inspection de l'AIEA** effectuées dans les installations figurant sur la liste. Depuis 1994, **plus de 600 visites de l'AIEA** ont été réalisées dans cinq sites américains renfermant du matériel retiré définitivement des programmes d'armement. Ces visites d'inspection ont été financées par les cotisations volontaires versées par les États-Unis à l'AIEA.
 - Les contrôles ont notamment porté sur les quelque trois tonnes d'excédent déclaré de plutonium provenant d'armes américaines auxquelles s'appliquent les garanties de l'AIEA et qui sont entreposées dans la structure KAMS du complexe de Savannah River, en Caroline du Sud. Il s'agit de la première installation de stockage au monde à faire l'objet d'une surveillance à distance, ce qui a permis à l'AIEA d'étoffer et d'élargir ses techniques en la matière, qui pourront ainsi être utiles pour d'autres installations dans le monde.
- Les États-Unis ont accepté toutes les dispositions du modèle de Protocole additionnel de l'AIEA, sauf lorsque l'application dudit protocole aurait pour effet de permettre à l'AIEA d'avoir accès à des activités se rapportant directement à la sécurité nationale des États-Unis ou à des emplacements ou renseignements associés à ces activités.

- Dans leur déclaration initiale au titre du Protocole additionnel faite en 2009, les États-Unis ont mentionné 264 sites et activités. Depuis, ils communiquent chaque année à l'AIEA une mise à jour de cette déclaration qui a répertorié, au fil des ans, plus de 300 sites et activités.
- En 2010, dans le cadre du Protocole additionnel signé par les États-Unis, deux visites ont été effectuées dans le pays au titre du droit d'accès complémentaire de l'AIEA. Il s'agissait des premières visites de ce genre opérées sur le territoire d'un État doté de l'arme nucléaire partie au Traité sur la non-prolifération.
- Les États-Unis ont par ailleurs régulièrement remis à l'AIEA des rapports sur l'exportation de matériels et équipements énumérés à l'annexe II du Protocole additionnel susmentionné.

Appui aux garanties multilatérales

- Depuis 1977, les États-Unis ont, par le biais de leur Programme d'appui aux garanties de l'AIEA, fourni de nouveaux outils, des technologies, des experts et autres ressources pour améliorer l'efficacité et l'utilité des garanties mises en œuvre.
- Depuis 2010, ils **ont alloué** au système de garanties de l'AIEA des fonds extrabudgétaires à hauteur de **182 millions de dollars**, soit bien plus que leur quote-part au budget ordinaire.
 - Ce financement a permis de mettre en chantier, depuis 2010, plus de 125 activités nouvelles destinées à renforcer, dans le cadre du Programme d'appui, les garanties par des aides directes et en nature à l'AIEA; elles se sont notamment traduites par le **détachement de plus de 35 administrateurs auxiliaires et experts envoyés à titre gracieux, l'organisation de plus de 50 cours de formation et ateliers et l'octroi d'aides ayant permis l'acquisition de près de 20 systèmes différents d'équipement**. Les États-Unis ont également mis au point de nombreuses technologies en matière de garanties, dont ils ont fait profiter leurs partenaires internationaux, notamment l'AIEA.
 - Depuis 2010, les États-Unis ont mobilisé, sur des fonds extrabudgétaires, **près de 28 millions de dollars** en vue de moderniser les laboratoires d'analyse pour les garanties de l'AIEA.
 - **Le dispositif de contrôle à distance des scellés constitue un exemple récent de technique élaborée par les États-Unis et transférée à l'AIEA. Ce système, dont l'AIEA a approuvé l'utilisation aux fins des garanties, permet à l'Agence de surveiller à distance le stockage de certains types de matières nucléaires. L'AIEA exploite actuellement une version antérieure de ce dispositif dans l'installation KAMS, ce qui a entraîné une diminution notable du nombre d'inspections sur ce site.**

Appui aux garanties bilatérales

- Les États-Unis ont amené **près de 50 pays** à améliorer les infrastructures auxquelles ils font appel pour la mise en œuvre des garanties, à tenir compte des bonnes pratiques en la matière et à organiser des ateliers de formation sur l'application du Protocole additionnel, le renforcement des capacités des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, la gestion de la qualité, le recours à du matériel d'essai non destructif et

l'établissement d'un cadre réglementaire relatif aux garanties. Grâce notamment à ces ateliers, les États-Unis ont formé, depuis 2007, **plus de 2 800 professionnels étrangers** au système des garanties.

- Depuis 2010, les États-Unis ont organisé **plus de 90 stages et ateliers de formation** sur la mise en œuvre des garanties dans des pays d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Asie orientale, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud. En voici quelques exemples récents :
 - **Un atelier international, organisé à l'Argonne National Laboratory en août 2014, s'est intéressé aux problèmes que rencontrent les pays où le Protocole additionnel est sur le point d'entrer en vigueur, ainsi qu'à l'élaboration des processus nécessaires à sa mise en œuvre effective;**
 - **Un atelier régional tenu au Kenya, en mars 2015, a été consacré à l'établissement des textes réglementaires relatifs aux garanties.**
- **Les États-Unis coopèrent avec des pays dotés d'installations de pointe pour ce qui concerne le cycle du combustible, auxquels ils proposent leur savoir-faire technique pour concevoir des instruments et systèmes capables de rendre l'application des garanties plus efficace et productive. Ils travaillent en collaboration avec des partenaires internationaux pour tester de nouveaux équipements en la matière.**
- **L'Initiative sur les garanties de la prochaine génération a mené à bien plus de 240 projets avec des partenaires internationaux et mis en place dans les pays partenaires plus de 40 techniques, nouvelles ou personnalisées, pour la mise en œuvre des garanties.**

Éducation et formation en matière de garanties

- Dans le cadre de l'Initiative sur les garanties de la prochaine génération, les États-Unis s'efforcent de recruter, instruire, former et conserver à des postes à pourvoir aux États-Unis et à l'Agence internationale de l'énergie atomique une nouvelle génération de spécialistes internationaux. Les possibilités d'éducation et de formation en matière de garanties ont pu être élargies grâce à divers mécanismes :
 - La mise au point, dans une bonne douzaine d'établissements universitaires, de programmes relatifs à la non-prolifération;
 - Le parrainage de stages dans des laboratoires, de travaux de recherche universitaires et postuniversitaires, et l'offre de bourses;
 - La publication d'un manuel sur les garanties nucléaires, qui peut être téléchargé gratuitement;
 - L'organisation et le parrainage de six courtes formations annuelles sur les garanties et la non-prolifération;
 - À ce jour, **plus d'un millier d'étudiants et de jeunes professionnels** ont suivi des cours sur les garanties dispensés par l'Initiative et environ 350 ont participé aux stages qu'elle a financés.
 - **Plus de la moitié des anciens étudiants de troisième cycle ayant bénéficié de l'Initiative sur les garanties de la prochaine génération ont été recrutés par l'Agence internationale de l'énergie atomique ou par les laboratoires nationaux américains.**

ii. Contrôle des exportations

- Les États-Unis disposent d'un système rigoureux et complet de contrôle des exportations nucléaires et se sont employés pendant des années à renforcer les régimes internationaux de contrôle des exportations nucléaires et à aider les États à s'y conformer. Les contrôles à l'exportation contribuent à faciliter le commerce en donnant aux fournisseurs l'assurance que le matériel exporté sera utilisé à des fins pacifiques.
- Par le truchement des organes du Groupe de fournisseurs nucléaires, notamment le Groupe consultatif et le Groupe d'experts techniques, les États-Unis continuent de travailler à la mise à jour de ses listes et directives, afin de tenir compte de l'évolution de la prolifération et du commerce nucléaires.
- Les États-Unis ont mis à jour leur réglementation relative au contrôle des exportations de matières et d'équipements nucléaires, ainsi que de biens à double usage à la suite de l'examen approfondi des listes de contrôle du Groupe de fournisseurs nucléaires réalisé en 2013.
- Les États-Unis continuent également de soutenir, partout dans le monde, des programmes de formation et d'assistance au contrôle des exportations et à la sécurité aux frontières. **Le Programme de contrôle des exportations et de sécurité connexe des frontières est une toute première initiative du Gouvernement américain qui vise à aider les pays partenaires à améliorer leurs systèmes de contrôle des échanges commerciaux stratégiques et de sécurité connexe aux frontières. Ce programme, dont l'exécution a été confiée à divers organismes ministériels et autres, mène chaque année de nombreuses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'échelle mondiale dans le but de prévenir la prolifération des armes de destruction massive ainsi que l'accumulation déstabilisante d'armes classiques perfectionnées. Depuis la dernière Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Programme susmentionné a permis de réaliser plus de 1 700 activités, parmi lesquelles il convient de mentionner :**
 - **La fourniture à titre gracieux aux partenaires des États-Unis audit Programme de matériel sophistiqué de détection, de contrôle et d'interception, d'une valeur approximative de 45 millions de dollars, l'objectif étant de leur permettre de renforcer leurs capacités en matière de détection des radiations et de protection des frontières;**
 - **La formation, dans les pays partenaires, de plus de 7 500 agents à la mise au point de techniques et de moyens de répression, notamment des mécanismes de ciblage, de détection, de contrôle et d'élimination de marchandises en rapport avec la prolifération nucléaire, et l'organisation de formations spécialisées à l'intention des services chargés des contrôles aux frontières et de la répression, notamment sur les techniques d'identification, de détection et d'interception de marchandises en milieu aérien, terrestre, maritime et ferroviaire;**
 - **La tenue de plus de 50 ateliers sur le droit et la réglementation, de consultations avec des experts en la matière et de séminaires régionaux, afin de mettre en place des dispositifs de contrôle des exportations conformes aux normes internationales pour réglementer le commerce des biens énumérés dans les régimes multilatéraux de contrôle des exportations et d'aider les pays à remplir les obligations auxquelles ils ont souscrites dans le cadre de grandes initiatives**

internationales et américaines, notamment la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

- Le parrainage de plusieurs conférences régionales et internationales qui ont rassemblé décideurs et experts techniques dans le but de faire connaître les meilleures pratiques et de renforcer les systèmes nationaux de contrôle des échanges commerciaux stratégiques – la dernière en date, à savoir la 14^e Conférence internationale sur le contrôle des exportations tenue dans les Émirats arabes unis en mars 2014, a ainsi réuni 313 participants issus de 74 pays; les discussions ont porté sur les menaces et défis en matière de prolifération, sur les méthodes permettant de gérer le manque de ressources, sur la nécessité de préserver un système commercial ouvert et sûr, ainsi que sur les stratégies à suivre pour intensifier les échanges d'informations. Le Programme de contrôle des exportations et de sécurité connexe des frontières a également parrainé la seizième réunion du Groupe de travail technique international sur le trafic de matières nucléaires, à Kiev (Ukraine), en juin 2011.

iii. Sécurité nucléaire

- Le terrorisme nucléaire représente la menace la plus immédiate et la plus extrême à la sécurité mondiale, qui requiert un engagement fort et durable pour la contrer par des actions au niveau national et à l'échelle de la planète. Les États-Unis continuent d'appliquer de nouvelles méthodes et de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays, afin de maintenir une longueur d'avance sur cette menace changeante.

Efforts multilatéraux en matière de sécurité nucléaire

- Les États-Unis ont lancé le processus des sommets sur la sécurité nucléaire, dont le coup d'envoi a été le discours prononcé par le Président Obama à Prague en 2009. Ce forum de chefs d'État s'est réuni pour la première fois à Washington en 2010; il s'est ensuite tenu à Séoul en 2012 et à La Haye en 2014. Le Président Obama accueillera un quatrième sommet aux États-Unis en 2016. Ces sommets ont permis de provoquer une prise de conscience quant à l'importance de la sécurité nucléaire dans le monde; ils se sont traduits par des actions visant à : 1) réduire la quantité de matières nucléaires dangereuses à l'échelle mondiale, 2) améliorer la sécurité des matières nucléaires et des sources radioactives et 3) renforcer la coopération internationale en vue d'endiguer la menace que constitue le terrorisme nucléaire.
- Le processus des sommets a suscité des dizaines d'engagements nationaux et multilatéraux, et a permis d'obtenir des résultats tangibles qui ont renforcé la sécurité nucléaire et ont conduit à étendre la coopération bilatérale et multilatérale en matière de sécurité nucléaire à des dizaines de pays dans le monde entier. L'union de ces efforts a permis de :
 - Mettre sur pied un réseau mondial d'experts de haut niveau qui travaille sur les questions de sécurité nucléaire au sein de 53 gouvernements et de quatre organisations internationales;
 - D'enlever et détruire près de trois tonnes d'uranium et de plutonium fortement enrichis;
 - D'éliminer totalement l'uranium hautement enrichi et le plutonium séparé stocké sur le territoire de 11 pays et à Taiwan;

- De convertir avec succès, dans 14 pays, 24 réacteurs nucléaires alimentés en uranium fortement enrichi pour la fabrication de combustible utilisant un uranium faiblement enrichi, ou de vérifier l'arrêt de ces réacteurs;
 - D'obtenir l'engagement de 125 pays à respecter le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives;
 - **D'aider à garantir, dans cinq pays, la sécurité de 218 installations de stockage de matières pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires, grâce à des améliorations apportées à la sécurité physique;**
 - D'équiper plus de **550 sites internationaux de systèmes de détection des radiations** et de fournir à des pays partenaires **plus de 76 véhicules de détection des radiations** pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et radiologiques;
 - **De solliciter de l'AIEA un avis consultatif international sur les activités liées au nucléaire, afin d'appuyer 13 autres pays qui ont fait de même depuis le premier Sommet;**
 - **De prendre des mesures en vue de renforcer les capacités nationales de lutte contre la contrebande de matières nucléaires, grâce notamment à un durcissement de la répression et à une intensification des efforts de renseignement pour pouvoir enquêter sur les réseaux de contrebande de matières nucléaires, à un recours accru aux systèmes de détection des radiations, à l'intérieur des pays comme aux frontières, ainsi qu'à un renforcement des capacités et à des formations consacrées à la criminalistique nucléaire dans 20 pays, de façon à s'assurer que les délinquants arrêtés pour trafic de matières dangereuses soient condamnés.**
- Les États-Unis sont en outre le plus important contributeur du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Depuis 2010, ils lui ont alloué **environ 59 millions de dollars**, qui ont servi à :
 - Mettre gratuitement à disposition des experts, des administrateurs auxiliaires et des consultants venus renforcer les rangs du personnel du Fonds et apporter un savoir-faire et un soutien importants dans des domaines bien précis;
 - Proposer des services consultatifs (missions et visites techniques) aux États membres de l'AIEA afin qu'ils puissent mettre en place les infrastructures nécessaires pour empêcher les vols et détournements de matières nucléaires et radioactives, protéger les installations nucléaires et le transport des matières nucléaires contre les sabotages et actes de malveillance et lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives;
 - Élaborer des documents d'orientation dans le cadre de la série de publications sur la sécurité nucléaire; diffuser des concepts et procédures permettant de faire face efficacement aux menaces nucléaires et radiologiques par le biais de conférences, formations et séminaires internationaux;
 - Alimenter la base de données de l'AIEA sur les incidents et les cas de trafic, ce qui facilite les échanges d'informations fiables sur les incidents entre les États et constitue un atout pour aider les États participants et les organisations internationales retenues à partager des informations

concernant des matières nucléaires et radioactives non soumises à un contrôle réglementaire;

- Contribuer, grâce à l'organisation, depuis 1996, de 50 missions du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA dans d'autres pays, à la révision de ses lignes directrices pour les aligner sur les normes internationales en vigueur;
- Proposer l'aide de l'AIEA aux États membres pour mettre en place des infrastructures dûment équipées, qui puissent assurer la sécurité sur le plan nucléaire lors de grands événements publics comme des rassemblements politiques ou sportifs.

Efforts bilatéraux en matière de sécurité nucléaire

- Les États-Unis sont déterminés à poursuivre leur rôle de chef de file sur cette question d'importance vitale, par le biais des engagements bilatéraux qu'il a pris dans le monde entier.
- Les États-Unis ont travaillé avec des partenaires pour convertir de l'uranium fortement enrichi en uranium faiblement enrichi ou pour vérifier l'arrêt de **92 réacteurs de recherche à usage civil et installations de production d'isotopes** – arrêt qui a eu pour effet de supprimer toute utilisation d'uranium hautement enrichi dans ces installations.
 - Les États-Unis ont également aidé 26 pays, ainsi que Taiwan, à éliminer la totalité de l'uranium fortement enrichi présent sur leur territoire, et ont éliminé ou confirmé la destruction de plus de 5 tonnes d'uranium et de plutonium fortement enrichis et rendus vulnérables – quantité suffisante pour fabriquer plus de 200 armes nucléaires.
 - En collaboration avec leurs partenaires, les États-Unis ont apporté leur concours à la transformation de **16,8 tonnes d'uranium civil fortement enrichi** et à la réduction du nombre de bâtiments et sites renfermant des matières nucléaires pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.
 - **En 2014, les États-Unis ont, par l'intermédiaire de leur Agence de défense pour la réduction des menaces, consacré près de 160 millions de dollars et employé 24 personnes pour la mise en œuvre de programmes de lutte contre la prolifération, ce qui a notamment permis de former et d'équiper du personnel à cet effet dans plus de 30 pays.**
 - Conformément aux accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par les États-Unis, toutes les matières nucléaires transférées ou produites dans le cadre de ces accords doivent faire l'objet d'une protection physique adaptée. Afin de s'assurer que les mesures de protection physique de matières nucléaires agréées par les États-Unis sont conformes aux recommandations publiées dans le document INFCIRC/225 de l'AIEA, les États-Unis ont effectué **plus de 190 visites d'évaluation bilatérales dans 50 pays** depuis 1974.
 - En outre, les États-Unis ont contribué, depuis 2010, à **renforcer la sécurité dans 1 100 bâtiments civils disséminés dans 63 pays et renfermant des matières radiologiques à haut risque hautement prioritaires**; ils ont aussi permis de **sécuriser près de 1 800 bâtiments** contenant des sources radiologiques vulnérables de haute activité, dans plus de 100 pays, depuis l'instauration de cette coopération.

- **Les États-Unis ont pris des mesures concrètes pour lutter contre la contrebande nucléaire et radiologique. Ils ont négocié des plans d'action bilatéraux conjoints avec 13 pays partenaires, qui précisent les démarches communes à entreprendre en priorité pour prévenir, détecter et contrer les activités de contrebande de matières nucléaires ou radioactives.**
- Les États-Unis ont apporté leur concours à l'acquisition de plus de 300 véhicules et autorails destinés à assurer un transport sécurisé des matières nucléaires sur leur territoire; ils ont également mis au point un système de transport automatique sécurisé pour les expéditions maritimes de matières nucléaires.
- **Les États-Unis continuent d'organiser des stages de formation à l'étranger consacrés à des programmes visant à atténuer les menaces internes et à évaluer la fiabilité humaine, l'objectif étant ici de prendre en compte le risque d'un acte de malveillance interne commis en vue de détourner des matières, techniques ou compétences nucléaires.**
- Les États-Unis et leurs partenaires ont, dans le cadre d'initiatives communes, conçu, achevé ou modernisé plusieurs centres de formation afin d'étoffer les moyens de formation en matière de sécurité nucléaire dont sont dotés les pays partenaires.
- Depuis 2009, les États-Unis ont entamé, avec 14 pays et diverses organisations internationales, une collaboration bilatérale sur les meilleures pratiques en matière de techniques d'analyse nucléo-légale. Les États-Unis, le Japon et la France ont notamment fourni d'importantes contributions dans le domaine de la datation par l'uranium, mesure clef de la criminalistique nucléaire. Les États-Unis ont par ailleurs coopéré étroitement avec l'AIEA pour l'organisation de formations et l'élaboration de guides d'application sur les méthodes de criminalistique nucléaire.
- **En 2012, les États-Unis ont accueilli la première Conférence internationale des organismes de réglementation de la sécurité nucléaire, qui a réuni près de 500 participants venus de plus de 30 pays; elle a permis de renforcer le dialogue entre les autorités chargées de réglementer la sécurité nucléaire dans le monde entier.**

Améliorer la sécurité nucléaire aux États-Unis

- Les États-Unis continuent également d'améliorer leur sécurité nucléaire interne grâce à un certain nombre de mesures :
 - En 2013, les États-Unis ont accueilli une mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA auprès de la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis concernant le réacteur d'uranium fortement enrichi du Centre de recherche sur les neutrons de l'Institut américain des normes et technologies.
 - **Les dispositifs de sécurité ont été renforcés dans plus de 240 installations américaines.**
 - **Les infrastructures de sécurité physique de l'usine Y-12 ont été mises à niveau, notamment par l'ajout de barrières, de systèmes de détection d'intrusion et d'accès sécurisé, par la mise en place de nouveaux barbelés, la multiplication des patrouilles et le déploiement de nouvelles barrières physiques.**

- Les travaux de construction réalisés dans les installations du complexe Y-12 utilisant de l'uranium hautement enrichi sont terminés; il s'agit de l'un des sites les plus sécurisés au monde, qui concentre d'importantes quantités d'uranium hautement enrichi.
- La modernisation des infrastructures de sécurité physique du Laboratoire national de Los Alamos est achevée; les techniques vidéo et les moyens d'évaluation ont été améliorés, les zones temporisées ont été renforcées et les caractéristiques/installations de contrôle des entrées du personnel et des véhicules ont été mises à niveau.
- Les produits contenant des matières nucléaires spéciales qui exigent un très haut niveau de protection physique ont été totalement éliminés du Laboratoire national Lawrence Livermore.
- Le système de gestion des alarmes et de contrôle des accès aux Laboratoires nationaux Sandia a été modernisé.
- Des véhicules et du matériel de protection supplémentaires ont été achetés et le contrôle des systèmes de sécurité physique a été revu dans l'ensemble des sites du Ministère de l'énergie.
- 14 599 sources radioactives inutilisées et indésirables ont été retirées de différents sites répartis sur l'ensemble du territoire des États-Unis.
- Plus de 4 390 sources radiologiques américaines ont été récupérées auprès de titulaires de licence qui n'en avaient plus l'usage et des sources d'origine américaine ont été rapatriées lorsque cela s'est avéré possible.
- Les règlements en vigueur concernant la protection physique des centrales et des matières nucléaires ont été mis à jour, en tenant compte de la dernière version du document INFCIRC/225.
- Un programme de cybersécurité destiné à mettre les centrales nucléaires à l'abri des cybermenaces a été déployé. Les États-Unis continuent de l'appliquer selon une approche graduelle, en fonction de la connaissance des risques.
- Les règlements nationaux de sécurité relatifs aux matières radioactives ont été modifiés en 2013 et les prescriptions imposées pour les matières radioactives à haut risque après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont été codifiées. Ces réglementations ont fixé des normes de sécurité pour les matières radioactives de catégorie 1 et 2 de l'AIEA, ainsi que pour les envois de petites quantités de combustible nucléaire irradié.

iv. Zones exemptes d'armes nucléaires

- En mai 2011, les États-Unis ont soumis au Sénat, pour avis et autorisation de ratification, le protocole au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et le protocole au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique-Sud.
- En mai 2014, les États-Unis et les autres États du P5 ont signé le Protocole au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. **L'Administration a soumis ce texte au Sénat pour avis et approbation en avril 2015.**

- Les États-Unis se sont engagés à signer le Protocole révisé au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et restent prêts à apporter leur concours en vue de régler les problèmes qui subsistent.
- Conformément au Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, les États-Unis continuent de soutenir l'engagement des États de la région en faveur d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, de façon qu'elle puisse avoir lieu dès que les États de la région auront trouvé un consensus sur ses modalités.

v. Respect des obligations et autres questions connexes

- Pour appuyer l'action diplomatique visant à rétablir le respect des obligations et à régler les problèmes que cela pose dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, de l'AIEA et de la Charte des Nations Unies :
 - **Les États-Unis et leurs partenaires du P5+1 sont parvenus, au terme d'efforts coordonnés par l'Union européenne, à un accord politique avec l'Iran, accord qui jette les bases d'une solution globale à plus long terme au problème du nucléaire iranien. Un Plan d'action global conjoint donnerait à la communauté internationale, s'il est pleinement mis en œuvre, l'assurance que l'Iran n'obtiendra pas l'arme nucléaire et que son programme nucléaire sera utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Les États-Unis et leurs partenaires entendent conclure les négociations relatives à ce plan d'action avant le 30 juin 2015.**
 - Les États-Unis continuent de promouvoir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iran.
 - Les États-Unis restent ouverts à des négociations authentiques et crédibles avec la Corée du Nord pour amener ce pays à **respecter ses engagements au titre de la Déclaration commune de septembre 2005 issue des Pourparlers à six, ainsi que les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont cependant clairement indiqué que toute reprise des pourparlers n'était envisageable qu'à la condition que la Corée du Nord se montre déterminée à prendre des mesures concrètes pour s'engager sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Les États-Unis continueront de travailler avec leurs partenaires et l'ensemble de la communauté internationale pour faire comprendre à la Corée du Nord qu'ils n'accepteront pas ce pays en tant qu'État doté de l'arme nucléaire et n'auront de cesse de lui demander de tenir ses obligations et engagements internationaux, notamment l'abandon de son armement et de ses programmes nucléaires et son retour, à une date rapprochée, aux garanties du Traité sur la non-prolifération et de l'AIEA.**
 - Les États-Unis continuent de renforcer et d'élargir le champ d'application des sanctions à l'égard de la Corée du Nord et poursuivent leurs efforts concertés pour obtenir l'exécution rigoureuse, au niveau national et au plan international, des sanctions imposées par les États et par l'ONU pour empêcher les activités de prolifération de ce pays et entraver sa capacité à appuyer et améliorer ses programmes nucléaires et ses programmes de missiles balistiques.

- Ils tiennent toujours la Syrie pour responsable du non-respect de son accord de garanties avec l'AIEA et l'appellent à prendre les mesures nécessaires pour satisfaire à ses obligations en matière de non-prolifération et à coopérer pleinement aux demandes d'accès de l'AIEA à tous les sites, matériels et personnels concernés.

vi. Autres contributions à la non-prolifération des armes nucléaires

- Les États-Unis continuent d'appuyer les travaux du Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité pour favoriser la pleine application de ce texte, y compris les obligations juridiquement contraignantes pour tous les États concernant diverses activités touchant à la prolifération nucléaire, pour vérifier l'existence de matériaux liés au nucléaire et en garantir la sécurité, ainsi que pour créer et maintenir des contrôles frontaliers et des contrôles à l'exportation de ces éléments. À titre d'exemple :
 - **Au niveau national, les États-Unis ont pris des mesures afin de mettre à exécution la totalité des plus de 200 obligations et recommandations issues de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.** En 2013, ils ont remis au Comité 1540 un rapport sur ces efforts, notamment sur les mesures liées à la non-prolifération nucléaire; en 2014, ils lui ont présenté un ensemble de pratiques efficaces au niveau national, y compris celles visant à lutter contre la prolifération des armes nucléaires.
 - **Sur le plan international, les États-Unis soutiennent l'ensemble des efforts que mène le Comité pour inciter les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies à donner effet à la résolution sous tous ses aspects et pour coopérer en ce sens avec près de 50 organisations régionales ou internationales. Ce soutien s'est notamment traduit par une contribution de 4,5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale en faveur d'actions visant à mettre en œuvre la résolution.**
 - **Les contributions versées par le Gouvernement américain au Fonds d'affectation spéciale depuis 2011 ont permis au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU de soutenir plus de 70 initiatives, qui ont chacune concouru à la pleine exécution des obligations en matière de non-prolifération nucléaire issues de la résolution 1540 du Conseil de sécurité et à l'adhésion universelle aux principaux traités et conventions consacrés à ce problème. En outre, les États-Unis apportent leur appui à la tenue de consultations régulières entre le Comité 1540 et l'Agence internationale de l'énergie atomique, à la prise en compte des questions de non-prolifération nucléaire dans les dialogues engagés avec les différents pays, ainsi qu'à la participation du Comité à diverses activités internationales et régionales touchant à la non-prolifération nucléaire, comme le deuxième Séminaire sur les mesures de confiance en matière d'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité organisé par le Forum régional de l'ASEAN, consacré aux questions de sécurité nucléaire.**
- Les États-Unis pilotent et soutiennent d'autres activités importantes visant à faire face à la menace d'une acquisition de matières nucléaires et autres matières radioactives par des terroristes, parmi lesquelles l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le Programme de lutte contre la contrebande nucléaire.

- Les États-Unis continuent de coprésider l'initiative précitée; celle-ci consiste en un partenariat multilatéral, réunissant 86 pays et 4 observateurs officiels, qui entend renforcer les capacités à l'échelle mondiale en vue de prévenir, détecter et combattre le terrorisme nucléaire.
 - Depuis son lancement par les États-Unis et la Russie en 2006, l'Initiative a été à l'origine de plus de 70 activités multilatérales, en particulier dans les domaines dont elle s'occupe plus spécialement, à savoir la criminalistique nucléaire et les mécanismes de détection, de préparation et d'intervention en cas d'urgence nucléaire – activités auxquelles ont participé des experts spécialisés dans les aspects techniques, opérationnels et politiques de ces questions.
 - Les activités menées à ce titre ont porté sur les difficultés majeures que soulèvent certains aspects complexes ou nouveaux de la sécurité nucléaire, notamment l'utilisation d'éléments de preuve nucléo-légaux dans les tribunaux, les méthodes d'enquête sur le trafic illicite des matières nucléaires et l'information du public après un incident nucléaire; elles ont également permis de définir de bonnes pratiques et d'élaborer des modèles pour vaincre ces obstacles.
 - En complément des activités multilatérales issues de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, les États-Unis ont, par le biais du Département d'État, déployé des efforts diplomatiques pour engager leurs partenaires à renforcer leurs capacités nationales à lutter contre la contrebande de matières nucléaires et radiologiques dans le cadre du Programme de lutte contre la contrebande nucléaire.
 - Les activités dudit programme visent plus précisément à accroître les moyens de faire face au trafic illicite de matières nucléaires ou radiologiques, d'enquêter sur ces faits et d'engager des poursuites contre leurs auteurs, et ce, grâce notamment à un renforcement des compétences nationales en matière de criminalistique nucléaire.
- Les États-Unis appuient les efforts réalisés au plan international pour empêcher ceux qui contribuent à la prolifération des armes de destruction massive d'exploiter le système financier mondial à cette fin.
 - Les États-Unis ont tout à la fois imposé des sanctions financières ciblées et mis en place des mesures financières plus larges pour se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à prévenir, éliminer et empêcher la prolifération des armes de destruction massive et leur financement.
 - Par ailleurs, les États-Unis soutiennent résolument les travaux du Groupe d'action financière visant à intensifier les initiatives engagées par les États pour lutter contre le financement de la prolifération. Le Groupe a publié des directives détaillées pour aider les autorités à mettre en œuvre les dispositions financières qui figurent dans les résolutions du Conseil de sécurité liées à la prolifération, ainsi que pour garantir une coopération et une coordination efficaces au niveau interne en matière de lutte contre le financement de la prolifération.

- **Les États-Unis appellent régulièrement leurs partenaires à renforcer et favoriser la mise en œuvre de mesures efficaces pour combattre le financement de la prolifération.**
- Ils appuient les efforts que réalisent les États parties au Traité sur la non-prolifération pour faire face à l'éventualité d'un retrait d'un État partie, notamment en organisant des consultations sur les recommandations relatives aux mesures que pourraient prendre les parties conformément aux dispositions du Traité.

Partie III : Rapports sur les mesures nationales relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

i. Promotion des utilisations pacifiques

- Les États-Unis attachent une grande importance à la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération. Ils respectent leurs engagements de différentes façons, dans le cadre notamment des échanges commerciaux nucléaires et de l'assistance technique qui passent par l'AIEA et par d'autres biais.

Échanges commerciaux nucléaires et assistance technique

- Les États-Unis aident les pays étrangers à se doter en toute sécurité de technologies nucléaires destinées à des utilisations pacifiques en attribuant des licences qui autorisent le transfert de matières, d'équipements et d'assistance dans le domaine du nucléaire.
- Depuis 2010, les États-Unis ont mis à la disposition des États qui participent à des programmes nucléaires issus d'accords de coopération prévoyant les normes les plus strictes en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité nucléaires divers équipements, matières et technologies nucléaires représentant plus de 2,5 milliards de dollars.
- Depuis 2010, les États-Unis ont délivré à au moins 35 pays, ainsi qu'à l'Union européenne, **595 licences** d'exportation de matières, équipements et technologies nucléaires et de transfert d'assistance.
- Dans le but de faciliter les échanges commerciaux nucléaires à des fins pacifiques et d'améliorer la sécurité, les États-Unis se sont efforcés de rationaliser les procédures d'octroi de licences pour les matières, équipements et technologies nucléaires et le transfert d'assistance.

Coopération bilatérale

- Les États-Unis ont passé 22 accords bilatéraux au titre de l'article 123 de la loi sur l'énergie atomique, qui prévoient une coopération avec 49 partenaires (notamment les 28 États membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique – EURATOM), l'Agence internationale de l'énergie atomique et les autorités de Taiwan. De nouveaux accords bilatéraux sont à l'étude. Ces accords ont favorisé la production de plus de 70 gigawatts d'énergie nucléaire propre dans le monde entier.
- En outre, pour fournir l'uranium faiblement enrichi nécessaire à l'exploitation continue des réacteurs de recherche, les États-Unis ont, depuis 2010, adhéré à des accords de projet de fourniture que l'AIEA a conclus avec le Chili, le Mexique, la Jamaïque et le Pérou.

- Pour favoriser l'utilisation en toute sécurité des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, le Ministère de l'énergie des États-Unis a conclu 20 accords de coopération bilatérale. La Commission de la réglementation nucléaire a passé des accords bilatéraux d'échange d'informations techniques avec **45 États** (y compris les États membres d'EURATOM) et Taiwan. D'autres partenariats sont en passe d'être constitués.
- En 2011, les États-Unis ont annoncé la mise à disposition de combustible nucléaire provenant de la réserve américaine garantie de combustible, réserve d'environ 230 tonnes d'uranium faiblement enrichi issu de la transformation de 17,4 tonnes d'uranium fortement enrichi déclarées en excédent par rapport aux besoins de la défense. Peut en bénéficier tout pays partenaire des États-Unis qui doit faire face à un besoin critique d'uranium enrichi auquel le marché commercial ne peut répondre.
- Les États-Unis ont versé près de 50 millions de dollars à l'AIEA pour contribuer à la création d'une banque de combustible à base d'uranium faiblement enrichi, qui permettra de garantir aux États membres un approvisionnement fiable en combustible destiné aux réacteurs nucléaires utilisés à des fins pacifiques.

Renforcement des capacités

- Le Partenariat pour la sécurité nucléaire établi par le Département d'État américain cherche à promouvoir l'autonomie en matière de sécurité nucléaire et à l'ancrer profondément dans la culture des organismes chargés de ces questions sur le plan technique dans les pays partenaires, partout dans le monde. Implanté dans des pays qui envisagent d'installer ou gèrent des centres de recherche nucléaire et des centrales nucléaires, il consiste à :
 - Collaborer avec des institutions partenaires pour élaborer et soutenir des programmes axés sur la fiabilité (fiabilité humaine, aptitude au service, etc.) afin de limiter les menaces internes potentielles qui pèsent sur les installations nucléaires;
 - Offrir des possibilités de formation aux experts techniques dans le domaine nucléaire en vue d'encourager la culture de la sécurité et de montrer qu'il s'agit d'un élément essentiel des applications et activités nucléaires;
 - Permettre aux partenaires d'institutionnaliser les formations relatives à la sécurité nucléaire grâce à des initiatives de formation des formateurs, notamment des cours de perfectionnement et des modules d'études universitaires.
- Par le truchement de l'AIEA, du Cadre international de coopération en matière d'énergie nucléaire et d'accords bilatéraux, les États-Unis soutiennent les efforts engagés par les pays qui envisagent d'utiliser l'énergie nucléaire pour construire les infrastructures nationales requises pour se conformer aux normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.
- **Grâce à des activités d'assistance, telles que le Partenariat de réglementation des sources de radiation et le Partenariat international de développement de la réglementation, la Commission américaine de réglementation nucléaire a, depuis 2010, fourni un appui, tant bilatéral que par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à plus de 130 pays et apporté une contribution de près de 17 millions de**

dollars au total, en espèces ou sous la forme d'interventions gratuites, aux activités de l'AIEA en matière de sécurité et de sûreté nucléaires.

ii. Assistance technique fournie par l'AIEA à ses États membres

Programme de coopération technique et Initiative en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

- Depuis 2010, les États-Unis ont alloué à l'AIEA **plus de 190 millions de dollars** pour ses programmes de coopération technique et de promotion. Ces aides se répartissent comme suit :
 - **Plus de 108 millions de dollars** ont été octroyés au Fonds de coopération technique de l'AIEA, soit près de 25 % de son budget total. Les projets de coopération technique ont un impact humanitaire positif sur les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est dans divers domaines – santé humaine, agriculture et sécurité alimentaire, hydrologie isotopique et gestion des ressources hydriques, environnement et changement climatique et infrastructure et durabilité de l'énergie nucléaire. Fidèles contributeurs à ce fonds depuis des années, les États-Unis soutiennent ainsi, à titre collectif, les mêmes types de projets que ceux qu'ils appuient à titre individuel dans le cadre de l'Initiative en faveur des utilisations pacifiques de l'AIEA, comme indiqué ci-après.
 - **Plus de 33 millions de dollars ont été affectés à des projets de coopération technique de l'AIEA qui complètent et étoffent ceux que finance le Fonds de coopération technique.** Ils consistent à apporter une aide en nature et un soutien financier à des programmes de formation, d'assistance technique, d'attribution de bourses ou de mise à disposition gratuite d'experts. Les États-Unis ont ainsi contribué :
 - À l'organisation de formations dans le domaine des applications nucléaires, grâce à l'envoi de **plus de 1 400 experts** à des réunions techniques, des ateliers et des conférences organisés par l'AIEA en 2014;
 - À la phase initiale des efforts de l'AIEA visant à rénover les Laboratoires des sciences et des applications nucléaires de l'AIEA à Seibersdorf (ReNuAL). **Lors de la Conférence d'examen du Traité de 2015, les États-Unis ont annoncé une contribution supplémentaire de 2 millions de dollars pour ce projet.**
 - **Plus de 50 millions de dollars ont été alloués à l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA.** Les contributions fournies par les États-Unis et d'autres donateurs internationaux à cette initiative ont donné à l'AIEA une souplesse accrue et des moyens supplémentaires pour appuyer des projets hautement prioritaires des États membres de l'AIEA et répondre à des difficultés imprévues, parfois dans un délai très court. Plus de 150 États membres de l'AIEA ont bénéficié de l'Initiative. Celle-ci a permis aux États-Unis, à titre individuel ou en partenariat avec d'autres donateurs, de contribuer à diverses activités d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment :
 - L'implantation, dans les laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco, du Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans, dont le but est d'encourager des interventions au plan mondial pour lutter contre ce phénomène;

- **Le renforcement des capacités nécessaires pour détecter, quantifier et limiter les effets indésirables des toxines provenant d'algues nuisibles pour la sécurité des produits de la mer dans le monde entier et la mise en place d'un réseau d'observation de l'acidification des océans aux Caraïbes;**
- La conception d'un projet de gestion des ressources en eau à grande échelle pour faire face à la sécheresse constante et aux fréquents problèmes de famine et de malnutrition que l'on observe dans la région du Sahel en Afrique;
- La création, dans la région des Niayes au Sénégal, d'une zone où la mouche tsé-tsé a été durablement éliminée, ce qui a fait reculer le fléau que représente la trypanosomiasis et a permis d'accroître la productivité alimentaire et agricole;
- **L'amélioration des capacités des laboratoires vétérinaires en Afrique subsaharienne à poser un diagnostic rapide et précis des maladies animales transfrontières;**
- Le perfectionnement des compétences des laboratoires d'Amérique latine pour garantir la sécurité alimentaire et endiguer la menace que constituent les mouches des fruits pour l'agriculture; **la lutte contre les mouches des fruits dans les Balkans et en Méditerranée orientale afin d'améliorer la productivité agricole; la mise au point de traitements contre les mouches des fruits exotiques, utilisables dans le monde entier, pour promouvoir l'importation, l'exportation et le transport national de marchandises en toute sécurité;**
- **Le renforcement des capacités à améliorer la sécurité et la qualité des aliments dans de nombreux pays à travers le monde grâce à la technologie nucléaire et au transfert de technologies durables vers les pays en développement;**
- **L'évaluation de l'impact du changement climatique sur les régions polaires et montagneuses; l'atténuation des effets du changement climatique en Asie du Sud-Est grâce à l'évaluation des processus sédimentaires, à l'adaptation des systèmes de culture à base de riz et à l'amélioration des stratégies de gestion des cultures;**
- **Le renforcement des capacités des équipes nationales de surveillance en Afrique, qui doivent pouvoir procéder à un dépistage précoce des maladies zoonotiques, y compris le virus Ebola, dans de bonnes conditions de sécurité biologique;**
- L'évaluation et le renforcement des capacités nationales permettant de dépister et de traiter le cancer, notamment la radiothérapie, dans plus de 30 pays à travers le monde;
- L'amélioration de l'éducation et de la formation en médecine nucléaire, ainsi que l'application des techniques nucléaires dans le traitement des maladies cardiaques et du cancer;
- **Le développement des capacités nationales à faire face aux urgences nucléaires et radiologiques en Afrique;**
- L'étude des conséquences que pourraient avoir les rejets radioactifs à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi;

- L'amélioration du contrôle des sources radioactives en Afrique et dans la région de la Méditerranée;
 - Le renforcement de la dosimétrie biologique en Asie et dans la région Pacifique;
 - La promotion de la mise en valeur durable des réserves d'uranium en Afrique;
 - Le développement d'infrastructures de production d'énergie nucléaire, notamment le renforcement des capacités en ressources humaines et du cadre juridique et réglementaire, dans de nombreux pays à travers le monde.
- Lors de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération de 2015, les États-Unis ont annoncé une contribution supplémentaire de 50 millions de dollars en faveur de l'Initiative sur les utilisations pacifiques sur les cinq prochaines années.

iii. Sécurité nucléaire et responsabilité civile en matière nucléaire

- Les États-Unis ont, par le biais de la Commission de la réglementation nucléaire, conclu des accords de coopération technique sur des questions de sécurité nucléaire avec 45 pays, l'EURATOM et Taiwan.
- **Début 2015, les États-Unis et d'autres Parties à la Convention sur la sûreté nucléaire ont adopté la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, confirmant ainsi l'engagement qu'ils ont pris de s'acquitter des obligations légales qui leur incombent au titre de la Convention et mettant en œuvre les principes de sécurité et les enseignements tirés du grand séisme de Tohoku (Japon) en 2011, ainsi que du tsunami et de l'accident de la centrale nucléaire qui en ont résulté.**
- Les États-Unis ont participé de près aux discussions sur les questions de sécurité nucléaire dans le cadre de l'AIEA et d'autres instances internationales.
- **Ils jouent un rôle actif au sein du Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires du G7 qui cherche, entre autres, à assurer une mise en œuvre rationnelle et efficace du Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA.**
- Ils militent avec force pour que la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires serve à mettre en place un régime mondial de responsabilité nucléaire et font pression sur d'autres États pour les amener à y adhérer. **La ratification du Japon a rendu possible l'entrée en vigueur de la convention précitée le 15 avril 2015.**
- **Les États-Unis travaillent en étroite collaboration avec le G7 et la Commission européenne pour aider l'Ukraine à faire en sorte que le site du réacteur endommagé n° 4 de Tchernobyl redevienne stable et sûr sur le plan environnemental. Principal donateur bilatéral du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, les États-Unis cherchent à régler définitivement cette question.**
- Afin de promouvoir la sécurité nucléaire dans plus de 60 États membres et au niveau régional à travers le monde, les États-Unis ont régulièrement alloué des fonds extrabudgétaires aux activités de l'AIEA touchant à la sûreté nucléaire, notamment le Plan d'action sur la sûreté nucléaire. Ils ont versé à ce titre **3,8 millions de dollars en 2014 et 16 millions depuis 2010.**

- Les États-Unis ont fourni des fonds et du personnel au Réseau asiatique de sûreté nucléaire qui offre aux pays de la région désireux de se doter, au niveau national, de programmes nucléaires civils une aide pour leur permettre de bâtir les infrastructures nécessaires.

iv. Autres questions connexes

Éducation et sensibilisation à la non-prolifération et au désarmement nucléaires

- Les États-Unis font depuis longtemps valoir le rôle que jouent les programmes d'éducation et de formation pour préserver un régime de non-prolifération nucléaire qui soit suffisamment solide au plan mondial. Grâce à leur corps d'experts en matière de non-prolifération et de désarmement, ils s'attachent à sensibiliser le public, à mettre au point des outils éducatifs et à ouvrir de nouvelles possibilités de carrière à la prochaine génération d'experts dans ce domaine. Le Gouvernement des États-Unis :
 - Collabore avec l'Association pour les études et la formation diplomatiques en vue de recueillir le récit oral des expériences de hauts fonctionnaires et de dirigeants ayant travaillé dans le secteur du contrôle des armements et de la non-prolifération, enregistrements que le public peut consulter à la bibliothèque du Congrès;
 - S'emploie, en liaison avec l'Association pour les Nations Unies, à faire venir des experts dans les salles de classe afin qu'ils animent des simulations de scénarios actuels de non-prolifération et de désarmement;
 - Soutient la Conférence « Génération Prague » qui a réuni **près de 300 jeunes professionnels et spécialistes chevronnés** du monde entier pour leur permettre d'échanger leurs points de vue sur des questions les concernant et concernant leur pays d'origine. L'objectif de cette conférence est de mettre l'accent sur le rôle des jeunes générations dans la concrétisation de la vision du Président d'un monde exempt d'armes nucléaires;
 - Tire parti de stages et de programmes virtuels ou internes pour permettre aux étudiants de l'enseignement supérieur de travailler directement avec des responsables politiques et des scientifiques pendant deux ans au maximum, et de démontrer l'importance de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération;
 - Accueille et suit des centaines d'actions de sensibilisation qui témoignent de l'engagement des États-Unis à informer ses ressortissants et les citoyens du monde entier des menaces que font peser les armes de destruction massive et des possibilités qu'il y a de promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle internationale.
- Les États-Unis ont aidé plus de 30 universités internationales à inscrire la question de la sécurité nucléaire dans leurs programmes de premier et deuxième cycles en ingénierie nucléaire, et formé plus de 4 000 étudiants dans plus de 120 pays grâce aux programmes de formation sur la protection physique de l'AIEA.